

Vous travaillez pour le secteur du commerce international (CP 226)? Vous avez donc droit à une prime syndicale !

Conditions spéciales:

- Etre affilié pendant la période de référence 01/01/2018 - 30/06/2018 ;
- Etre occupé (au moins 1 jour) dans le secteur entre 01/01/2018 -30/06/2018 ;
- Prépensionnés et pensionnés ont droit à la prime quand ils partent en prépension et pension dans l'année 2018 ;
- Les personnes qui travaillent temps partiel ont droit s'ils paient les cotisations complètes.

Montant :

€ 135,00

Attestation:

Vous recevrez une attestation prime syndicale par le service prime en février 2018. Veuillez remettre cette attestation signée dans l'un des bureaux CGSLB.

Paiement :

Les primes syndicales seront payées dès réception des attestations à partir du **01/03/2018**.

Primes tardives :

Les primes **2016** (135 euros) et **2017** (135 euros) peuvent encore être payées.

Votre Liberté
Votre Voix

